

Le célibat des prêtres, clé de voûte du système clérical

Pédocriminalité dans l'Eglise : « Le rapport Sauvé a mis en pleine lumière les ravages de la sacralité excessive placée sur le prêtre »

TRIBUNE

Danièle Hervieu-Léger

La sociologue des religions Danièle Hervieu-Léger estime, dans une tribune au « Monde », que les abus auxquels se sont livrés certains prêtres sont le résultat d'un système clérical qui relève du naufrage. Pour en sortir, elle préconise que la prêtrise soit ouverte aux hommes mariés et aux femmes.

L'effroyable bilan mis au jour par le rapport Sauvé met l'Eglise romaine en présence de deux chantiers majeurs, dont sa respectabilité et, peut-être, sa survie dépendent désormais. Le premier est celui de la réparation due aux victimes, seul test, en grandeur réelle, de la responsabilité qu'elle est prête à assumer. Le second est celui du démontage effectif de ce « système clérical », qui est au principe à la fois des abus et de leur occultation par l'institution. Sur ce second terrain, un thème revient fréquemment dans le débat : celui de l'opportunité d'en finir, ou pas, avec le célibat imposé au clergé en Occident depuis le XIIe siècle.

Sur cette question, les préconisations du rapport Sauvé se montrent, à juste titre, prudentes. Le célibat génère inévitablement des frustrations pour ceux qui s'y engagent, mais celles-ci peuvent être assumées à l'intérieur d'une condition choisie et heureusement vécue. Beaucoup de prêtres en témoignent. Laisser supposer que le célibat conduirait mécaniquement à l'abus est absurde et injurieux. Mais dire cela ne signifie pas qu'on puisse retourner la proposition et en déduire que les deux questions n'ont « rien à voir ». En ce qu'il inscrit dans le corps des prêtres la qualification sacrale que leur confère leur ordination, le célibat constitue bien la clé de voûte du système clérical.

Il est significatif à cet égard que le célibat soit couramment regardé par les fidèles comme le signe par excellence de l'état séparé – et donc « sacré » – du prêtre. Le célibat opère, de fait, l'extension au corps du prêtre de la sacralité des actes sacramentaires qu'il pose. Ce déplacement peut être considéré comme un dévoiement de la théologie du sacerdoce : il n'en demeure pas moins inséparable de la magnification du « prêtre rien que prêtre », dispensateur exclusif des biens de salut, dont le concile de Trente fit, au XVIe siècle, le pivot de la civilisation paroissiale.

La culture de l'intrusion

A partir du XIXe siècle, surtout, la formation des prêtres a été ordonnée à cette mise à part, dans un monde catholique où l'obsession des questions touchant à la natalité et à la sexualité montait en proportion de la défaite de l'Eglise sur la scène politique, d'où elle était expulsée. Au caractère sacré de leur état, attesté par le célibat, s'attacha aussi, pour les prêtres, le devoir de contrôler en confession, de façon de plus en plus minutieuse, la rectitude de la vie sexuelle des femmes et hommes ordinaires, dont le salut leur était confié. C'est dans cette marmite qu'a mijoté une culture cléricale de l'intrusion dans l'intime de la vie des fidèles, inséparable de la conviction, endossée par un certain nombre de prêtres, selon laquelle la sacralité de leur propre état les faisait eux-mêmes appartenir à un monde spirituel étranger aux pulsions, mais aussi aux règles, de la condition humaine ordinaire.

L'abus sexuel n'est pas la conséquence directe du célibat, mais il est à coup sûr le pire résultat de la culture de l'intrusion que celui-ci a contribué à rendre légitime dans l'Eglise. Les spiritualités délirantes développées par un certain nombre de fondateurs charismatiques aujourd'hui tombés de leur piédestal illustrent, de ce point de vue, l'état de confusion spirituelle qui l'accompagne et qui peut enclencher la logique de l'abus.

Faut-il en déduire que l'abandon de la discipline du célibat constitue le remède au mal ? Ce serait rester à la moitié du chemin. Ce serait laisser dans l'ombre le fait que l'autre face du célibat sacerdotal, c'est l'exclusion de la femme des ministères ordonnés. La femme, et précisément le corps de la femme, en tant qu'il est, par sa constitution physiologique même, considéré comme impropre à exercer la mission sacrée qui procède de l'ordination. Cet interdit opposé à l'accès des femmes à la prêtrise fait système avec la charge sacrale à laquelle le prêtre, mâle et célibataire, accède par l'ordination. En dépit de la critique radicale que porte l'Évangile à l'égard de la problématique religieuse du pur et de l'impur, le régime du pouvoir dans l'Eglise catholique a repris à son compte, à travers l'exclusion des femmes, cette séparation symbolique.

Impératif puissant

Comment comprendre, autrement que par une hantise implicite de l'impureté (menstruelle ou liée à la grossesse), le fait que les femmes, accueillies à bras ouverts non seulement pour des tâches « domestiques » au sein de la communauté, mais également pour des responsabilités pastorales aussi importantes, du point de vue de la transmission de la foi, que l'éveil des enfants à l'écoute de la Parole, la préparation des adolescents à la profession de foi ou l'accompagnement des familles dans le deuil d'un proche, puissent se voir refoulées des tâches ayant à voir de près ou de loin avec la geste eucharistique, qu'il s'agisse de la distribution de la communion ou du service de l'autel pour les jeunes filles, et ceci en dépit d'une injonction du pape François en sens contraire ? Vieilles histoires qui n'ont plus cours ? Pas du tout : la pratique en revient en force en beaucoup d'endroits, en même temps qu'on s'efforce d'y sauver, dans la débâcle démographique du corps clérical, la figure sacrale du prêtre mâle et célibataire célébrant en majesté dans les atours de sa charge.

Ainsi, pour sauver la sacralité du prêtre, il ne faudrait pas seulement préserver le célibat qui l'établit à distance de l'humanité ordinaire ; il faudrait surtout – et absolument – en exclure les femmes. C'est exactement ce qu'a fait Jean-Paul II en déclarant la question réglée pour toujours. Certes, la pression d'un monde social qui fait valoir en tous domaines l'exigence de l'égalité entre les sexes oblige peu à peu l'Eglise à ouvrir aux femmes des responsabilités et même des ministères de plein exercice, y compris au plus haut niveau de l'institution. Mais l'accès des femmes au sacerdoce n'est pas au bout de ce chemin de réforme, car l'interdit relève d'un impératif autrement puissant : celui de confirmer l'« état sacré » du prêtre mâle, identifié comme un « autre Christ ».

Le rapport Sauvé a mis en pleine lumière les ravages de la « sacralité excessive » placée sur le prêtre, du côté des abuseurs, mais aussi du côté des victimes, tétanisées par « l'élection » quasi divine que la perversité de ceux-ci leur confère. Pour sortir de ce naufrage absolu, il ne faudra pas seulement reconduire le prêtre dans le monde des hommes ordinaires en lui permettant, s'il le souhaite, d'être marié. Il faudra que l'accès des femmes à tous les ministères ordonnés reconduise le sacré au lieu d'où il n'aurait jamais dû sortir : celui du seul sacrement.

Danièle Hervieu-Léger est sociologue des religions. Elle a notamment écrit « Le Temps des moines. Clôture et hospitalité » (PUF, 2017)

https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/10/20/pedocriminalite-dans-l-eglise-le-rapport-sauve-a-mis-en-pleine-lumiere-les-ravages-de-la-sacralite-excessive-placee-sur-le-pretre_6099136_3232.html